

Compte rendu de la réunion du CEF
du 17/08/2018 à Court-Saint-Etienne



Présents : F. Grosjean (Président), O. Deresteau (Secrétaire), G. De Moyter (Trésorière), J-J. Krejci, V.Arcq, D. Kok, A. Dequinze, JM. Cuvelier, G.Denis, J_P.Dehoux

Absents excusés : JP Beaudot, L. Heine, C. Vandenwijngaert

La séance est ouverte par le président, Mr GROSJEAN Francis qui accueille les nouveaux membres, en souhaitant une bonne saison.

1. Situation financière.

Mme DEMOYTER Geneviève présente la situation positive des comptes.

Le devis pour les impressions des annuaires-calendriers est présenté et accepté.

Le CEF valide l'amende pour envois tardif des feuilles de match et fixe le montant à 5€ par feuille et par semaine.

2. Subvention « Achats gros matériel » pour les clubs

Cette saison les clubs qui désirent une aide pour l'achat de tables, peuvent rentrer leur dossier au secrétariat fédéral pour le 31 janvier 2019, selon la procédure établie.

3. Assurance

Il reste des dossiers ouverts, alors que ces membres ont bien repris la compétition. Ces dossiers seront clôturés auprès de l'assurance, ce qui ne veut pas dire que les remboursements des frais de ces dossiers soient stoppés !

4. Composition des divisions fédérales

Il aura fallu compter sur des disparitions et demandes d'équipes afin d'établir ces divisions. Les divisions fédérales ont été approuvées par le CEF.

Les montées et descentes sont identiques à la saison 2017-2018, sauf pour la division 3 fédérale où il y aura 3 descendants au lieu de 4.

5. Annuaire 2018-2019

Les données des provinciales doivent être rentrées au secrétariat fédéral (Fichiers Word et/ou Exel) pour fin août. Les annuaires devraient être disponibles le W.E. du 16 septembre.

6. RGPD

En vue de se conformer aux dispositions européennes, en collaboration avec les juristes de l'AISF, le CEF valide le R.G.P.D. qui entre en application tout de suite. Tous les clubs recevront ce R.G.P.D. à mettre à disposition de leurs membres, ainsi qu'un document d'accord, à faire compléter par tous leurs membres.

7. Organisations de la saison 2018-2019

Les dates fédérales sont définies et confirmées.

Le bilan du déplacement à Seloncourt est très positif. Notre participation à ce tournoi est reconduite. Le CEF attend la date définitive pour l'édition 2019.

8. Commission d'appel (Mise au point)

Le CEF valide la mise-en-place de frais administratif pour les demandeurs d'une commission sportive abusive et qui n'auraient pas gain de cause. Ce montant est fixé à 75€

9. Equivalence de classement

Le CEF précise que les classements des joueurs évoluant à la F.R.B.T.T. seront automatiquement ajustés dès qu'il y aura 2 indices « Royal » de différence vers le haut.

Divers :

- 1) Rappel : - Points d'handicap pour les doubles : les A10 et API auront la même valeur pour le calcul de la paire de joueurs.
 - Les vareuses des joueurs participants au tournoi international porteront toutes sur le dos la mention « F.R.O.T.T.B.F. – Belgique ». L'inscription sur le devant reste libre aux provinciales.
 - Dès la saison 2018-2019, les clubs évoluant en divisions fédérales devront sur encoder leur feuille de match le site web : www.frottbf.org. Cet encodage portera d'une part sur le score final du match, et d'autre part sur les noms des joueurs des 2 équipes, et les résultats par sets. Les clubs concernés recevront un accès à ce site.
- 2) Le secrétaire rappelle que ce qui est discuté lors des réunions du CEF doit rester confidentiel. Seul ce qui est publié dans le rapport de réunion peut bien entendu être expliqué.

De plus, une fois la réunion terminée, il est inutile de recommencer la réunion par l'envoi de mails. Il est évident que les situations urgentes doivent être débattues par les membres du CEF. Le reste peut faire l'objet de discussion à la réunion suivante.
- 3) Attirer l'attention des clubs que la numérotation des semaines de championnat s'effectue de 1 à 22 uniquement.
- 4) Les inter-jeunes se joueront par handicap et en 3 sets gagnants.
- 5) D. Kok signale qu'il faudra mettre-à-jour les statuts en fonction des nouveaux membres du CEF. Cela sera effectué après l'A.G. afin d'économiser les frais de mise-à-jour au moniteur.

Le secrétaire, Olivier DERESTEAU